



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction santé publique

Le Réseau des laboratoires régionaux

Comité national de coordination du Réseau des laboratoires régionaux

Série de transparents
Etat: 10 novembre 2015



Contexte

- Les attaques à l'anthrax en 2001 aux Etats-Unis, les épidémies de coronavirus (SRAS en 2003 et MERS-CoV depuis 2012), les grippes (aviaire H5N1 en 2005 et pandémie H1N1 en 2009), ou encore l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'ouest depuis 2014, ont montré que des événements B présentant un danger important peuvent se produire à tout moment.
- La crise de l'anthrax a révélé de façon éclatante l'insuffisance des ressources, des connaissances et de la sécurité biologique dans le domaine de l'analyse des organismes dangereux en Suisse – notamment des échantillons environnementaux.



Besoins

- Capacité diagnostique pour des agents pathogènes rares et/ou dangereux, non couverte par les laboratoires publics ou privés
- Accès rapide aux installations diagnostiques, étroite collaboration avec les organisations d'intervention
- Mise en évidence rapide de ces agents pathogènes par des analyses de laboratoire
- Diagnostic de haute qualité
- Sécurité en cas de crise par mise en réseau et redondance
- Interopérabilité : prévention-détection-lutte



Objectifs du Réseau des laboratoires régionaux : créer des capacités

- Renforcement de la stabilité face aux crises dans le domaine du diagnostic primaire pour les événements B
- Etablissement de l'analyse environnementale lors d'événements B
- Tâches subsidiaires dans le domaine de la médecine humaine et vétérinaire en cas d'événements
- Offre décentralisée de diagnostic primaire
 - temps de transport réduit des échantillons, analyse rapide
 - capacités diagnostiques étendues
 - diminution de la charge de travail des centres nationaux de référence
- Exploitation de l'infrastructure existante



Objectifs du Réseau des laboratoires régionaux : assurer la coordination

- Organisation cantonale – coordination nationale
- Laboratoires régionaux avec des cantons partenaires affiliés (principe du concordat)
- En cas de crise, coordination des analyses avec les autorités locales, entre les régions et avec les centres nationaux de référence
- Interface avec la phase d'intervention
- Echange d'informations entre les partenaires



Base légale : Loi sur les épidémies (LEp)

Art. 18 Réseau de laboratoires

- Les cantons exploitent un réseau de laboratoires régionaux et assurent la collaboration avec les autorités fédérales compétentes et les laboratoires de haute sécurité.



Chronologie I

- Fin 2001 : Douzaines de « lettres à l'anthrax » en Suisse, capacités diagnostiques insuffisantes
- Mars 2002 : Information à la CDS des insuffisances en matière de diagnostic
- Été 2002 : Enquête de l'OFSP et d'ERFA BIO auprès des cantons: insuffisance des ressources pour l'analyse des échantillons environnementaux confirmée
- Automne 2002 : L'OFSP soumet à la CDS un projet visant à pallier cette insuffisance en créant un réseau de laboratoires régionaux
- Janvier 2003 : La CDS charge l'OFSP de mettre sur pied un groupe de travail pour étudier les solutions possibles



Chronologie II

- Automne 2003 : Les cantons de BS, GE/VD, TI et ZH soumettent des offres pour la création de laboratoires régionaux
- Décembre 2003 : Financement de départ par la Confédération
- Janvier 2004 : Demande du groupe de travail à la CDS pour la réalisation du réseau
- Mars 2004 : Décision de la CDS pour une solution décentralisée conformément à la demande du groupe de travail
- Juin 2004 : Séance constitutive du Comité de coordination du Réseau des laboratoires régionaux
- Printemps 2006 : Extension aux laboratoires régionaux de BE et de LU
- Février 2007 : Inauguration du laboratoire P4D aux HUG
- Mai 2008 : Fin de la phase de mise en place

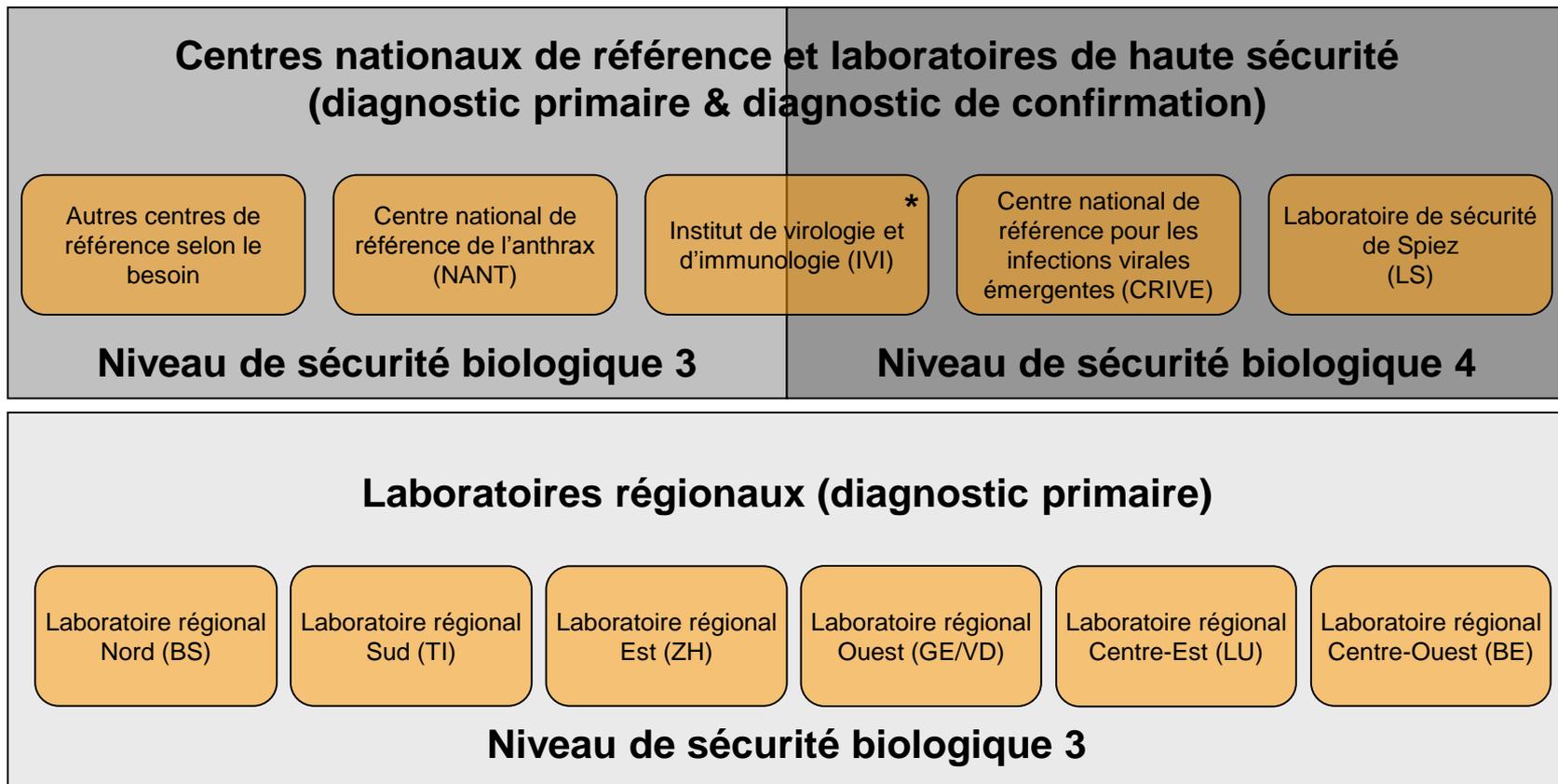


Chronologie III

- Eté 2009 : Le canton du JU a rejoint le LR Centre-Ouest ; tous les cantons suisses sont intégrés au réseau
- Eté 2009 : LR Sud officiellement reconnu par les autorités du TI
- Juin 2010 : Inauguration du laboratoire haute sécurité Spiez
- Janvier 2011 : Le canton de ZG quitte le LR Centre-Est et rejoint le LR Est



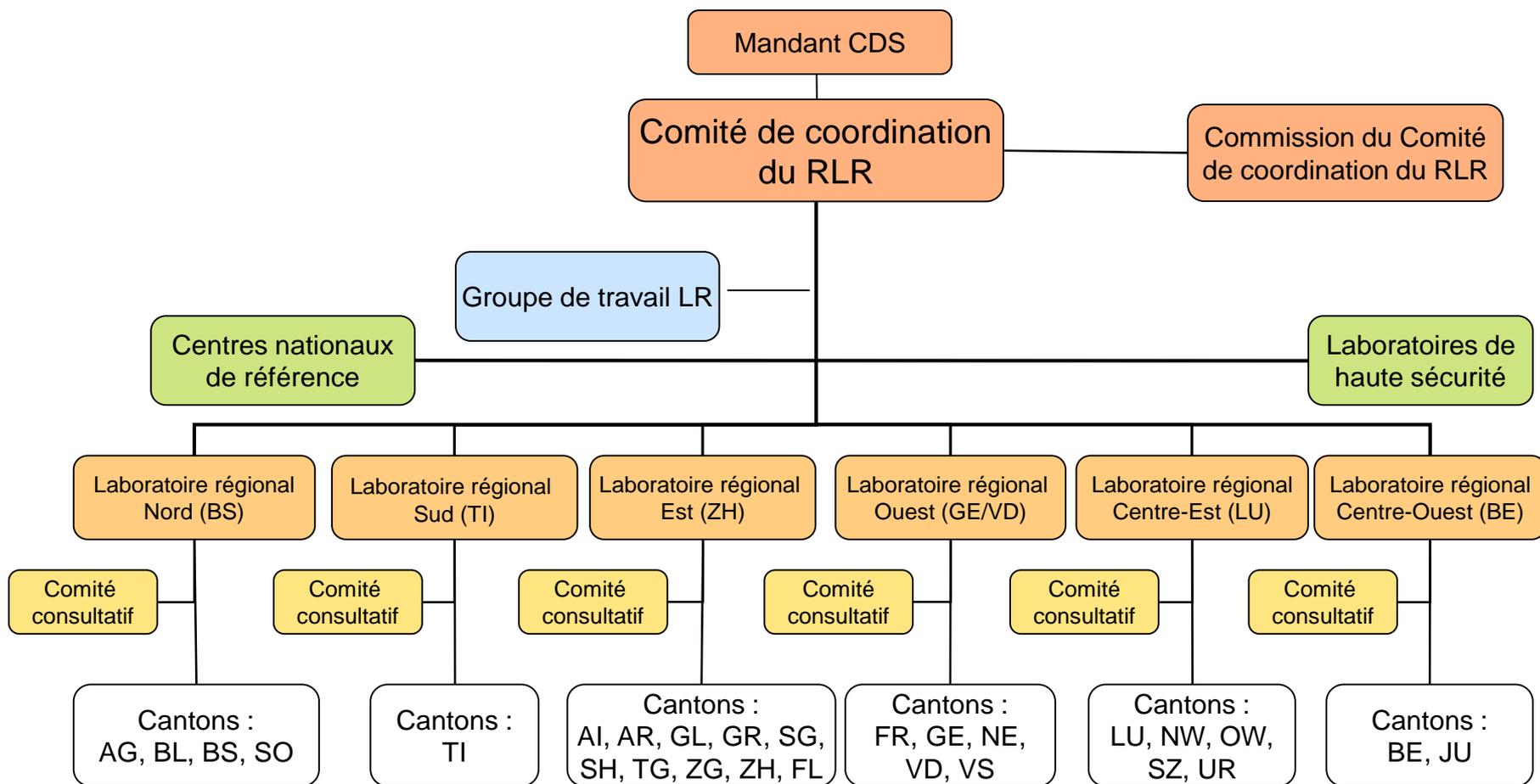
Constitution du Réseau des laboratoires régionaux



* L'IVI dispose du niveau de sécurité biologique 4VET



Organisation du Réseau des laboratoires régionaux





Composition du Comité de coordination

- Laboratoires régionaux : 2 représentants pour chacun
- Centres nationaux de référence : 1 représentant pour chacun
(IVI, LS, NANT, CRIVE)
- Office fédéral de la santé publique : 2 représentants
(Div. MT et Biomed)
- Office fédéral de l'environnement : 1 représentant
- Office fédéral de la de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires 1 représentant
- Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique : 1 invité permanent



Tâches des différents acteurs I

Comité de
coordination

- Coordonne au niveau national
- Définit la stratégie et les objectifs du RLR
- Actualise le catalogue des exigences
- Soutient et coordonne la mise en œuvre de la stratégie de protection ABC pour la Suisse

Commission du
Comité de
coordination

- Prépare les dossiers, questions et thèmes pour les discussions et décisions du Comité
- Met en œuvre ces dossiers
- Prépare les séances du Comité



Tâches des différents acteurs II

Centres
nationaux de
référence

- Confirment les résultats du diagnostic primaire
- Développent et transfèrent les méthodes d'analyse
- Typisent les agents pathogènes
- S'intègrent au réseau international

Laboratoires
régionaux

- Analyse primaire en cas d'événement
- Coordonnent avec les organisations d'intervention
- (voir catalogue des exigences)

Comités
consultatifs

- Organisent et coordonnent au niveau cantonal

Cantons

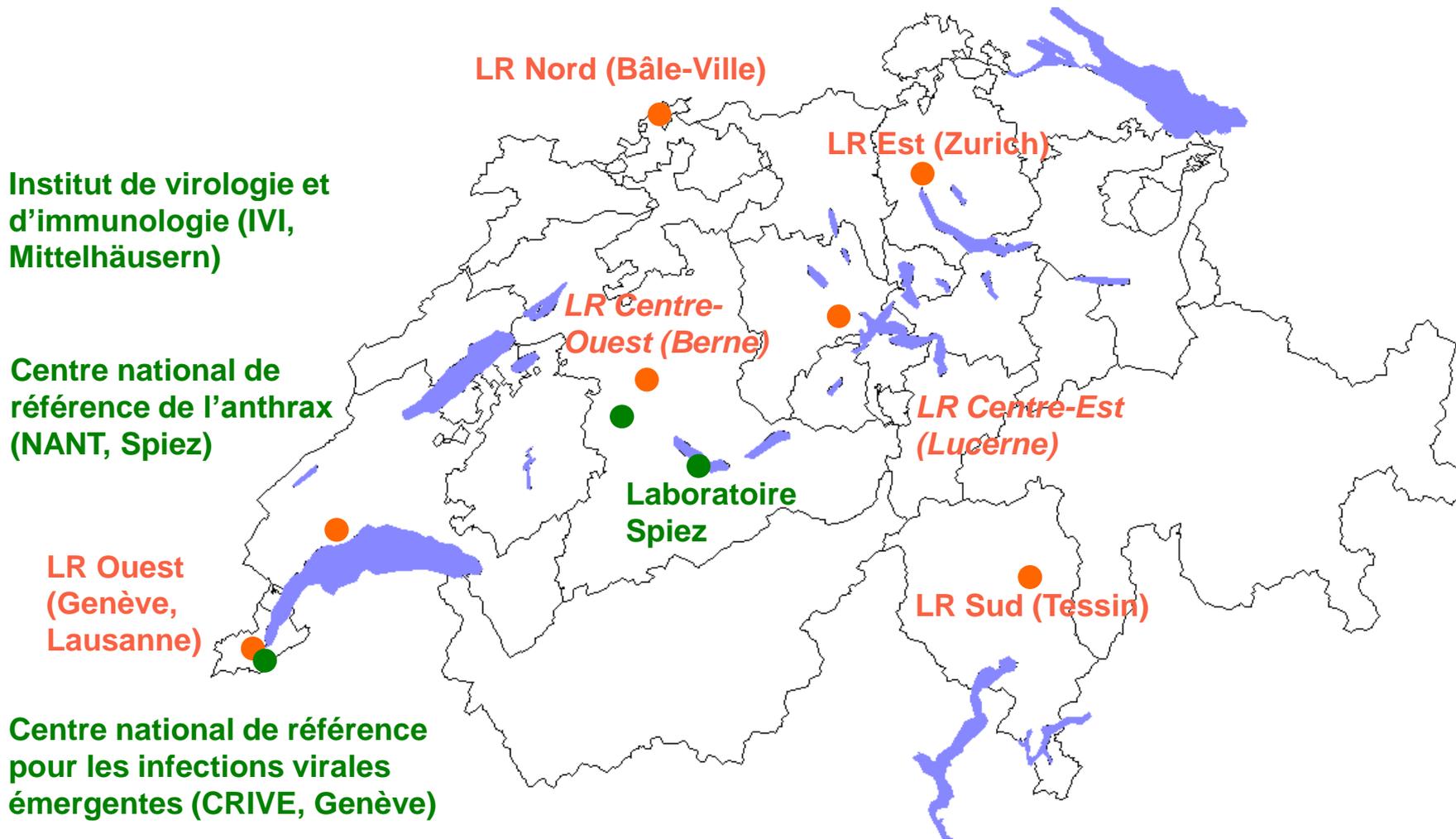
- Organisent les interventions
- Financent les laboratoires régionaux



Catalogue des exigences

Le catalogue des exigences à remplir par les laboratoires régionaux appartenant au réseau constitue la base de l'organisation régionale et règle les points suivants :

- Infrastructure nécessaire
- Echantillonnage, transport et analyse des échantillons (mise à disposition de méthodes)
- Disponibilité, capacité et soutien réciproque
- Assurance qualité
- Frais d'analyses
- Coordination nationale



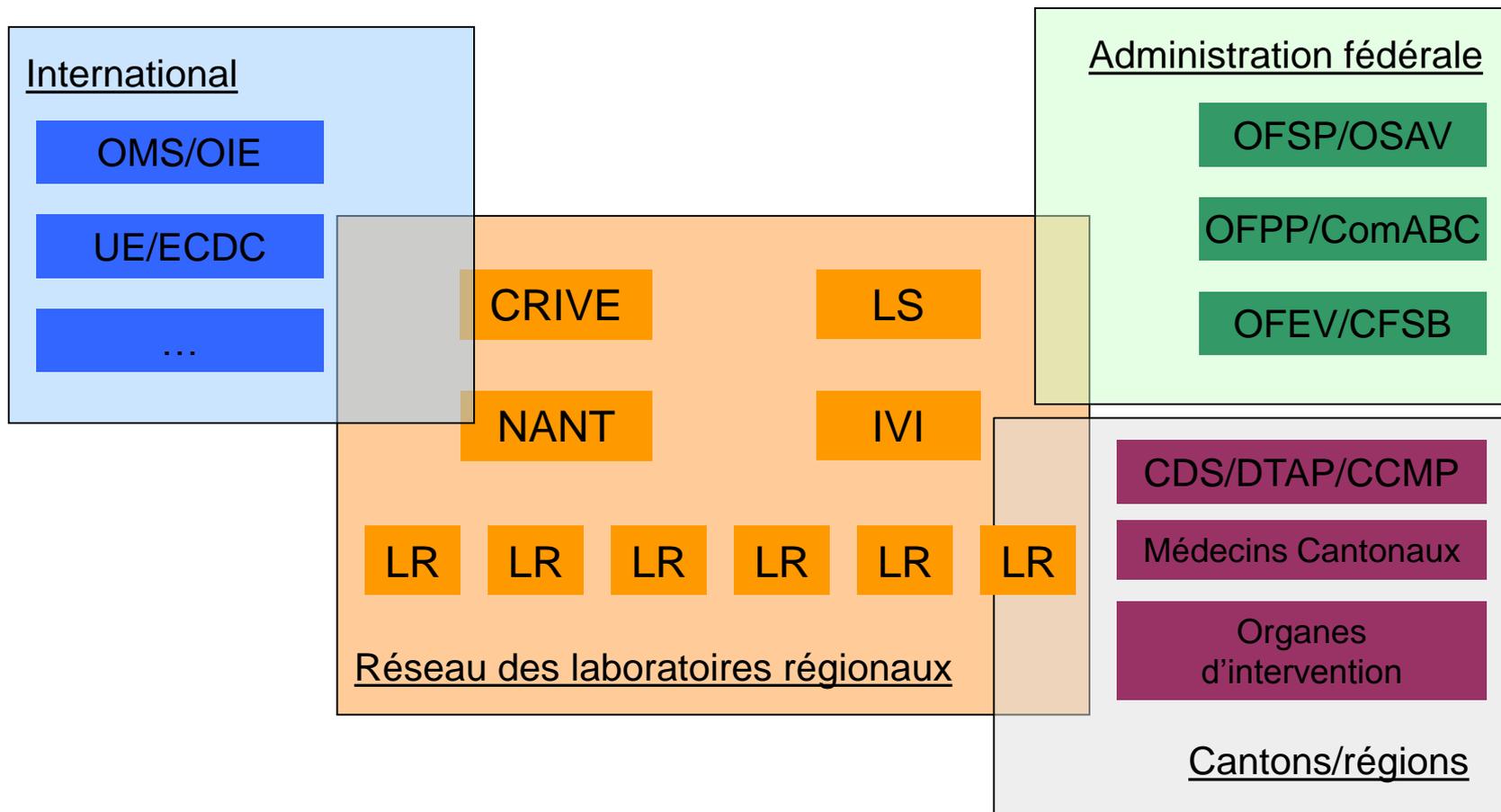


Régionalisation





Structure et mise en réseau





Plus-value créée pour des situations de menaces B

- Structuration et regroupement des capacités diagnostiques en Suisse
- Disponibilité plus élevée et temps de réaction rapide
- Flexibilité, proximité du front et redondance : facteurs de succès dans la maîtrise de crises



Défis futurs

- Maintien du réseau
- Flexibilité (disponibilité, méthodes, etc.) pour réagir rapidement à de nouvelles menaces
- Maintien d'un standard de qualité élevé
- Intégration dans un système national de protection ABC
- Structures limitées à l'essentiel
- Mise en réseau internationale